

## Projet d'aménagement Grande rue et place de l'Eglise

Le plan des travaux est affiché en mairie depuis le 10 avril 2022 et est expliqué à toute personne en faisant la demande.

**Attention : dès le début des travaux en mars 2023, le stationnement sur la place de l'Eglise pour déposer ou reprendre les enfants à l'école maternelle ne sera plus autorisé (sauf PMR). De nouvelles places de stationnement seront créées courant septembre 2022 rue de Vitray, qui deviendra à sens unique de circulation dans le sens de la descente.**

La **première tranche** du projet est réalisée.

Les canalisations d'eau potable ont été remplacées et les compteurs d'eau installés à l'extérieur des habitations.

Ces travaux ont été réalisés et pris en charge financièrement par le syndicat des eaux (SIAEP).

Cette première opération s'inscrit dans un programme plus vaste dont les tranches suivantes ont été finalisées et approuvées par le Conseil Municipal en date du 7 juin 2022.

La **deuxième tranche** du projet se déroulera de septembre à la fin de l'année.

Elle consistera en l'enfouissement des réseaux électriques, téléphoniques et de la fibre. A l'issue de ces travaux, un revêtement provisoire sera appliqué sur les tranchées afin d'éviter les ravinements que nous avons connus cet été.

La **troisième tranche** débutera en mars 2023.

Dans un premier temps les trottoirs de gauche en montant la Grande rue seront aménagés. Ils mesureront 1,50m sur la majorité de la voie permettant une circulation piétonne sécurisée. Des places de stationnement seront créées et séparées par des espaces végétalisés sur ce même côté.



Le trottoir droit en montant aura la largeur résiduelle après emprise de la chaussée de 3,50 mètres là où il y aura stationnement et 5,50 mètres ailleurs. Ce même trottoir recevra l'éclairage public dans la continuité de celui existant rue Neuve et au bas de la Grande rue. Certains pieds de mur seront végétalisés.



Les véhicules montants seront prioritaires, à l'exception d'un secteur où la chaussée sera rétrécie.

Le centre bourg (place de l'Eglise et Grande rue, de l'école à l'Auberge) sera matérialisé par un plateau surélevé traité avec un revêtement différencié pour créer un espace commun homogène.

**Courant 2023**, la signalétique et le revêtement de la chaussée seront effectués et pris en charge par le Département.

En conclusion, ce grand projet a pour but de sécuriser la circulation piétonne, de ralentir la circulation automobile et de rationaliser le stationnement tout en supprimant les chicanes, de limiter les risques de fuite d'eau ou de rupture de câbles électriques, d'améliorer singulièrement l'aspect du centre bourg par un traitement spécifique et résolument tourné vers le végétal.



Ce projet va changer certaines de nos habitudes et, dans un premier temps, créer des contraintes. Je suis toutefois convaincu que les efforts de chacun seront récompensés et que, fin 2023, nous apprécierons le résultat positif de ce grand projet d'aménagement, soutenu financièrement par l'État, le département et l'Agglo du Pays de Dreux.

Le Maire,

Michel Malhappe



AUBERGE

EGLISE

MAIRIE

ECOLE